Andreas Breyer  
 Manager Media Relations  
  
 Mobile +49 151 1242 8585  
 E-Mail press@emva.org

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE/ RAPPORT PRÉLIMINAIRE**

16 janvier 2026

\_

**Appel à candidatures : EMVA Young Professional Award 2026**

**Récompense prestigieuse de l'industrie avec un prix, une présentation à l’EMVA Business Conference à Stockholm et un laissez-passer pour l’European Machine Vision Forum 2026**

*Barcelona, 16 janvier 2026*. L'European Machine Vision Association a pour objectif de soutenir l'innovation dans notre secteur, de contribuer à l'aspect important de l'enseignement de la vision industrielle et de jeter un pont entre la recherche et l'industrie. L’EMVA Young Professional Award est un prix annuel doté de 1 500 euros qui récompense le travail exceptionnel et innovant d'un étudiant ou d'un jeune professionnel dans le domaine de la vision industrielle ou du traitement de l'image.

Avec le prix EMVA Young Professional Award, l'EMVA encourage spécifiquement les étudiants et les jeunes scientifiques à se concentrer sur les défis dans le domaine de la vision industrielle et à appliquer les derniers résultats de la recherche et les découvertes dans le domaine de la vision par ordinateur aux besoins pratiques de notre industrie. Les candidats au prix EMVA Young Professional Award 2026 sont invités à soumettre leurs travaux. Le Conseil d'administration d'EMVA, qui représente l'industrie européenne de la vision industrielle, sélectionnera le lauréat parmi tous les articles présentés.

Les critères des travaux à présenter sont les suivants :

* Travail remarquable ou innovant dans le domaine de la technologie de la vision. La pertinence industrielle et la collaboration avec une entreprise pendant les travaux sont requises. L'industrie ciblée est libre de choix.
* Le travail (thèse de master ou de doctorat ou recherche de niveau équivalent) doit avoir été entrepris au cours des 18 derniers mois dans une institution européenne ou en collaboration avec elle. Entre-temps, l'étudiant peut être entré dans la vie professionnelle.

Pour poser votre candidature, veuillez soumettre les documents suivants au président d'EMVA, Dr Chris Yates, à [ypa@emva.org](mailto:ypa@emva.org) au plus tard le **5 avril 2026** :

* Un résumé de deux pages résumant l'innovation et le bénéfice commercial escompté
* un CV d'une page
* Un exemplaire du mémoire de maîtrise ou de la thèse de doctorat. S'il n'est pas encore terminé ou s'il fait l'objet de restrictions de publication,
* veuillez fournir au moins une publication acceptée
* Les lettres de soutien des directeurs de recherche et/ou des entreprises collaboratrices sont les bienvenues mais ne sont pas obligatoires.

Plus d'informations sur <https://www.emva.org/news/young-professional-award-26-call-for-application/>.

Le lauréat du prix sera annoncé lors de [l’EMVA Business Conference 2026 qui se tiendra du 18 au 20 juin à Stockholm, Suède](https://bc-2026.emva.org/), et aura l'occasion de présenter le travail récompensé aux leaders de l'industrie de la vision industrielle et aux représentants de la presse spécialisée. En plus du prix EMVA Young Professional Award doté de 1 500 euros et de la publicité pour le travail de recherche, le lauréat recevra un laissez-passer gratuit pour la EMVA Business Conference ainsi que la prise en charge de tous les frais de voyage jusqu'à Stockholm et un laissez-passer gratuit pour l’European Machine Vision Forum qui aura lieu à l'automne 2026.

**À propos de l'EMVA**

L'European Machine Vision Association (EMVA) est une association à but non lucratif, fondée en 2003, qui représente l'industrie de la vision industrielle en Europe. Elle est ouverte à toutes les organisations actives dans le domaine du traitement d'images, de la vision par ordinateur, de la vision embarquée ou des technologies de traitement d'images: Fabricants, constructeurs de systèmes et de machines, intégrateurs, distributeurs, sociétés de conseil, instituts de recherche et universités. L'EMVA héberge des normes internationales de traitement d'images et tous les membres - en tant que propriétaires à 100% de l'association - bénéficient des activités de mise en réseau, de normalisation et de coopération de l'EMVA.[www.emva.org](http://www.emva.org).